

# COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 26/09/2019

Reçu en préfecture le 26/09/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190920-D\_20190920\_08-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 10 septembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.  
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, , Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Bernard DAUGAN à Joël LORAND et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

*Secrétaire de séance* : Mme Brigitte PIERRARD.

### 2019-09-20/08 – LOGEMENT COMMUNAL : SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'au budget primitif 2019 a été voté la rénovation de deux logements communaux, afin de les réhabiliter, l'un situé sis 16 rue Saint Jean des Landes, l'autre situé sis 18 rue Saint Jean des Landes.

La Communauté de communes, par délibération 2018/129/YvP en date du 11 juillet 2018 a créé une enveloppe « fonds de concours solidarité ».

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter ce fond de concours solidarité pour la rénovation du premier logement.

#### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Réfection des peinture	7 530,15 €	CCSMM - PLH	2 599,13 €
Mises aux normes : Plomberie + Électricité	5 465,48 €	CCSMM - FDC Solidarité	3 898,69 €
		Autofinancement	6 497,81 €
TOTAL	12 995,63 €	TOTAL	12 995,63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation du premier logement
- SOLLICITE la CCSMM pour l'octroi d'un fonds de concours solidarité à hauteur de 3 898,69 €,
- AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la demande de ce fonds de concours.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

